



Cours info fauna

Conditions générales CG

1. Général

Ces CG s'appliquent à tous les cours d'info fauna, dans la mesure où rien d'autre n'est spécifié dans la description du cours.

2. Inscription

L'inscription au cours est obligatoire. Le cours ne peut être réservé que dans son entier. Le nombre de participants est limité et les inscriptions seront acceptées dans l'ordre d'arrivée. Il y a une liste d'attente en cas d'annulation d'un des participants.

3. Coûts et facturation

Les prix et les éventuelles réductions sont indiqués dans la description des cours. Les frais d'inscription comprennent l'organisation, d'éventuelles photocopies ainsi que l'attestation ou respectivement le certificat du cours.

Le paiement se fait sur facture payable avant le début du cours. En cas de retard de paiement un rappel vous sera envoyé, majoré de frais supplémentaires.

Les étudiants bénéficient d'une réduction de prix sur les cours d'introduction sur présentation de la carte de légitimation (mailto : contact@infofauna.ch).

4. Annulation et désistement

Les désistements doivent être adressés par écrit au secrétariat d'info fauna. Ils sont acceptés aux conditions suivantes :

- Annulation jusqu'à 30 jours avant le début du cours : sans frais.
- Annulation de 29 à 10 jours avant le début du cours : 20% du prix vous sera facturé.
- Annulation moins de 10 jours avant le début du cours : le prix total du cours vous sera facturé.



Si un cours peut être complété avec des personnes sur liste d'attente, les coûts de l'annulation peuvent être réduits.

Si le participant décide d'interrompre le cours, le montant facturé devra être payé. Si l'abandon est justifié par un accident ou une maladie, le participant peut sur présentation d'un certificat médical se faire rembourser une partie des frais de cours.

5. Déroulement

Si un cours doit être annulé en cas d'inscriptions insuffisantes, les participants seront informés au minimum 10 jours avant le début du cours.

En consultation avec les participants, les dates des excursions peuvent être modifiées en raison des conditions météorologiques.

6. Attestation et certificat

Chaque participant reçoit une attestation s'il a suivi plus de la moitié du cours. Si le participant manque deux ou plusieurs leçons cela sera annoté sur l'attestation.

Si l'examen facultatif est réussi, un certificat sera délivré.

7. Assurances

Les assurances sont à la charge des participants.

Neuchâtel, octobre 2024